

NOTRE DAME DE
BELLECOMBE
STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 78/2025 Utilisation du domaine public

M. le maire de Notre-Dame de Bellecombe,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/05/2020 accordant délégation au maire pour les actes prévus à l'article L 2122-22 du CGCT ;

Vu la demande de l'office du tourisme en date du 17/12/2025 ;

Vu l'organisation du marché de Noël de l'office de tourisme du Val d'Arly sur le parking de la mairie le 21/12/2025;

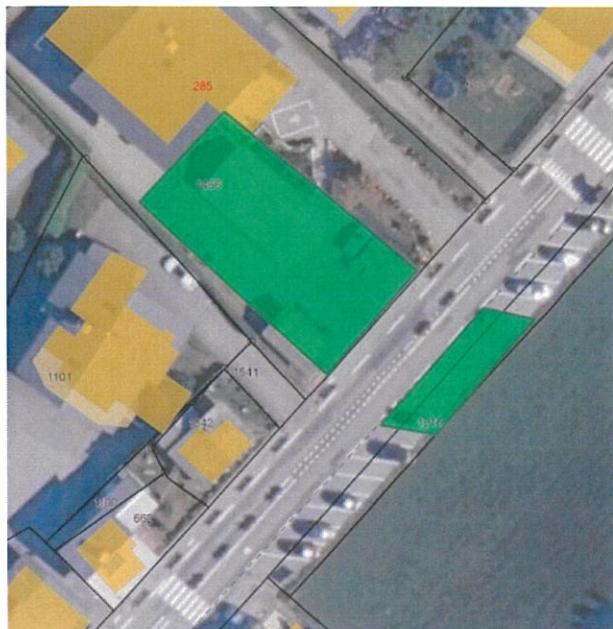
ARRÊTE

Article 1^{er} – L'accès au parking de la mairie sera interdit à tout véhicule et strictement réservé à l'organisation du marché de Noël de l'office de tourisme du Val d'Arly le **dimanche 21 décembre 2025 à partir de 09h00**.

Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, installée par la commune de Notre-Dame de Bellecombe.

Article 2 – Notification sera faite à l'office de tourisme du Val d'Arly. Affiché à la porte de la mairie et sur place.

Fait à Notre-Dame de Bellecombe, le 18 décembre 2025.



M. le maire
MOLLIER Philippe

